



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 19/09/2011**

N° 2011-084

Nombre de Membres	
Effectif légal	<b>15</b>
En exercice	<b>15</b>
Présents	<b>11</b>
Votants	<b>11</b>
Vote pour	
	<b>11</b>
Vote contre	
	<b>0</b>
Abstention	
	<b>0</b>

L'an deux mille onze, le 19 septembre à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le Broc, sous la présidence de Monsieur **TORNATORE**, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 septembre 2011

**PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA – BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL – LACROIX – ROBERT**

**ABSENTS : Mesdames BEUCHE et DE LA ROCCA, Messieurs AUDIBERT et YACOB**

Secrétaire de séance : **Madame BENABEN**

**ACQUISITION DES PARCELLES**

**B n° 897 & 898 ET C n° 331**

Le Maire expose que par courrier reçu le 20 mai 2011, la Direction Départementale des Finances nous a informé que l'administration des domaines a été chargée de gérer la succession de Monsieur SASSI Philippe par décision judiciaire rendue le 07/12/2010,

Aux fins de liquider cette succession, le service des domaines envisage la vente des parcelles **B n°897 & 898 ET C n° 331**

Le Maire propose d'acquérir ces parcelles pour l'extension des chemins communaux en bordure de ces parcelles au prix de l'évaluation des domaines reçue le 16 mai 2011 soit 1950€.

Vu la décision judiciaire en date du 07/12/2010 chargeant l'administration des domaines de gérer la succession de Monsieur SASSI Philippe.

Vu l'estimation de la brigade des évaluations domaniales en date du 16 mai 2011 au prix de 1950€,

Vu l'intérêt public que représente l'acquisition de ces parcelles,

Le conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles B n° 897 & 898 et C n° 331 pour une surface de 775 m<sup>2</sup> au prix de 1950 € pour l'extension des chemins communaux.

- **CHARGE M.** le maire à recevoir et authentifier l'acte administratif et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, section investissement.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,  
Pour Extrait conforme,**

**Le Maire,  
Emile TORNATORE**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 23/09/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 23/09/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.